

En collège, ça va exploser !

#STOP  
MÉPRIS

En lycée, NON à cette réforme  
budgétaire qui dégrade...

- Des classes chargées plus nombreuses et plus chargées encore !
- Des dédoublements encore plus rares et plus de difficultés pour aider les élèves à construire du sens et à entrer dans les apprentissages !
- Quelle marge de manœuvre pour l'inclusion ? Une inclusion raisonnée implique le besoin en AESH, des effectifs réduits, des moyens, des lieux adaptés et des personnels formés...

**TOUJOURS MOINS DE POUVOIR D'AGIR ET DE CAPACITÉ À FAIRE RÉUSSIR TOUS LES ÉLÈVES : IL FAUT DIRE STOP !**

- Menaces sur les postes (-101 ETP dans le 2<sup>nd</sup> degré public en Bretagne) et risque de services partagés accrus par la mise en concurrence des disciplines, les combinaisons d'enseignements de spécialités, les choix d'options ou de groupes à effectifs réduits financés sur les insuffisantes heures de marge...
- Charge de travail accrue : effectifs pléthoriques généralisés, orientation à assurer faute de PSYEN et à la fermeture des CIO, nouveaux programmes concomitants en 2<sup>nd</sup>e et en 1<sup>ère</sup>, plus d'élèves, plus de copies avec la multiplication des classes et des épreuves de bac...

**LA MOBILISATION DOIT ÊTRE AMPLIFIÉE POUR OBTENIR L'ABROGATION DE CETTE RÉFORME !**

### STOP AU DÉCLASSEMENT SALARIAL !

- 20% de pouvoir d'achat perdu depuis 2000 : il faut enrayer le déclassement !
- La volonté d'imposer 2 HS aux collègues va dégrader nos conditions de travail et supprimer des postes : il faut dire STOP !
- Les Heures Supplémentaires ne sont pas une solution :
  - elles épuisent : c'est du travail en plus, mal payé
  - elles sont injustes (pas disponibles pour tous)
  - elles détruisent des postes et des supports pour les TZR et les collègues non-titulaires...

**EXIGEONS LE DÉGEL DU POINT D'INDICE ET UN PLAN DE RATTRAPAGE DE NOS SALAIRES !**

### NON À LA LOI BLANQUER QUI VEUT MUSELER LES FONCTIONNAIRES

- L'article 1 de la future loi « pour une école de la confiance » veut instituer une obligation de réserve qui donnerait un fondement à des mesures disciplinaires contre les personnels jugés coupables de « faits portant atteinte à la réputation du Service public », expression floue permettant d'inclure des critiques des politiques scolaires.
- La liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général.

**REFUSONS CETTE ATTEINTE AUX LIBERTÉS PUBLIQUES : SIGNONS MASSIVEMENT LA PÉTITION FSU : <https://liberte-expression.fsu.fr/>**

A l'appel d'une large intersyndicale des personnels (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT, Sud, SNCL, SIES) et des lycéens (UNL, FIDL)

**Amplifions l'action dans les prochaines semaines**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 24 JANVIER !**

#STOP  
MÉPRIS